

# Rentrée de septembre 2020

## COLLEGE ALBERT CAMUS

**Rentrée des classes pour les élèves de sixième** : le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 8 heures.

(En fonction des déclarations ministérielles de rentrée, le Principal se propose de répondre aux questions des parents, en salle polyvalente, dès la montée en classe des élèves).

**Rentrée des classes des autres niveaux** : le mercredi 02 septembre à 8 heures. (Les élèves de sixième seront libérés ce jour là).

**ATTENTION : Le port du masque est obligatoire pour tous dans l'enceinte du collège.**

Lors de cette rentrée scolaire, afin de ralentir l'épidémie de Covid-19, le port du masque devra être systématique au collège. (Même quand les règles de distanciation physique pourront être respectées.)

Voici les grandes règles de notre rentrée.

**Le masque sera-t-il obligatoire tout le temps ?**

Le port du masque devra être constant au collège dans les espaces clos même quand les règles de distanciation physique pourront être respectées. En tissu ou jetable,

le masque sanitaire devra être porté par tous, professeurs et élèves.

Compte tenu de notre effectif et de la dimension de notre cour et que nous avons 700 collégiens, le masque restera obligatoire dans l'enceinte du collège.

Des masques seront à disposition des professeurs, mais pas des élèves, qui devront se munir de leurs propres masques.

Quelques-uns seront néanmoins distribués par les établissements aux élèves qui ne pourraient pas s'en procurer.

Par ailleurs, les enseignants devront rappeler aux élèves les gestes barrières, comme le lavage des mains ou l'éternuement dans le coude.

**Tous les élèves retourneront-ils en classe ?**

Oui ! La participation physique des élèves à la classe redevient la norme à compter de la rentrée des classes, prévue mardi 1er septembre.

Rappelons que «*L'enseignement est obligatoire* »

Fini les journées alternées comme ce fut le cas, tous les élèves seront accueillis tous les jours sans exception. La distanciation physique, qui a conduit notre établissement à séparer les classes en demi-groupe afin de respecter la surface de 4 m<sup>2</sup> par élève, ne sera plus obligatoire.

L'assouplissement de la règle s'applique dans tous les autres espaces, clos ou non, CDI, restaurant scolaire, etc. Les élèves pourront donc de nouveau être côte-à-côte.

**Comment se passeront les récréations ?**

L'accès aux espaces extérieurs, aux bancs et espaces collectifs sera possible dès le 1er septembre. Les élèves pourront également retrouver leurs camarades des autres classes pendant la récréation et les pauses déjeuner : la limitation du brassage entre les groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Le protocole sanitaire autorise également "la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc).".

Les arrivées et les départs du collège devront être "*particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents*", préconisation du ministère.

On demandera donc la plus grande fluidité des entrées/ sorties devant l'établissement.

### **Comment va être organisé le passage de demi-pension ?**

Tous les demi-pensionnaires seront accueillis. La distanciation n'est plus la règle, cependant nous restons vigilants concernant la désinfection systématique des tables, chaises et locaux du restaurant scolaire.

De plus, à l'entrée de la demi-pension, chaque élève doit se soumettre à l'application de gel hydro-alcoolique lequel avec son effet rémanent permet une protection de 30 minutes.

### **Un rattrapage des connaissances est-il prévu ?**

Bien conscient du retard potentiellement accumulé par certains élèves décrocheurs pendant le confinement, l'établissement avec ses professeurs et personnels s'assurera dans un premier temps que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente :

Entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, les apprentissages seront concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire et nécessaires pour commencer leur année dans de bonnes conditions".

De plus, le dispositif « Devoirs faits » viendra notamment en renfort aux classes de sixième qui est un niveau charnière.

**Les réunions de rentrée pourront-elles se tenir ?** (Rencontres avec l'équipe de direction, les équipes pédagogiques)

Nous attendons actuellement les dernières consignes du protocole sanitaire. Ces réunions sont importantes pour nous tout comme pour vous. Nous essayerons de les tenir. L'information viendra par vos enfants et pronote.

### **Le collège pourrait-il fermer ?**

En cas de reprise de l'épidémie, oui, puisque le ministère de l'Education nationale a d'ores et déjà mis à disposition des personnels enseignants un plan de continuité pédagogique. Ce plan propose "*un ensemble d'outils pour la préparation de la rentrée scolaire 2020 dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou une partie du territoire*". A ce jour, la mesure n'est cependant pas envisagée au niveau national, le ministère évoquant des "*situations géographiques localisées*".

En cas de fermeture, les enseignants pourraient se baser sur un certain nombre de ressources pour mettre en place l'école à la maison, comme le CNED (Centre national d'enseignement à distance), les ENT (plateformes numériques élaborées par chaque école) ou les outils en ligne produits par France Télévisions via le site Lumni. Les documents du ministère évoquent notamment la possibilité d'un "*enseignement hybride*", qui alternerait les classes virtuelles et les cours à distance.

### **Que se passe-t-il si quelqu'un est testé positif au Covid-19 ?**

Mise en place immédiate en cas de découverte d'un cas de Covid-19 dans l'établissement de tests *sur la classe et sur le collège*. La fermeture d'une classe ou plusieurs pourra alors être envisagée.

### **Quelles précautions indispensables avant d'envoyer son enfant au collège ?**

Ne jamais envoyer son enfant au collège s'il devait présenter un signe de maladie, (fièvre, toux, ...).

Avoir le soin de contrôler sa température.

Sachez que nous ne pourrions en aucun cas garder votre enfant au collège s'il était malade et que nous n'avons pas de lieu de quarantaine ni la disponibilité des personnels.

Le retour immédiat à la maison est la règle, à défaut nous utiliserions le 15.